



pensions- alimentaires

Par **HABAR**, le **23/05/2019** à **07:21**

bonjour maître, je paie une pension alimentaire a mon ex femme pour 3 enfants dont les plus jeunes ont 23 ans et le plus agé 25 ans ,le seul lien qui me relie a mon ex femme et mes enfants est le chèque mensuel .

malheureusement ,je n'ai plus de rapports avec eux depuis 15 ans environ . je ne connais absolument pas les activités de chacun mais je me doute que les enfants ne poursuivent plus d'etudes.j'ai envoyé un courrier a mon ex pour lui demander si les petits étaient toujours a sa charge ,si ils travaillaient ou étaient toujours étudiants mais cela est resté lettre morte.

ma question est la suivante : est ce que mon ex femme est dans l'obligation de me fournir un justificatif des activité de mes enfants annuellement et sinon comment je pourrais connaitre les occupations estudiantines ou professionnelles de ces derniers..

merci par avance et bonne journée